



180 F.



proffer que je n'ai pour but que le bien

OBSERVATION

Vous parlez de la liberté des Negres.

DE M. CHARTON

tous vos vœux, une infinité d'objets, dans

A LA MOTION

qui doivent vous être chers, & que vous

DE M. MOREAU DE SAINT-MÉRY.

Soldats tout traités plus durement, plus

férocement, plus plus indignement

déshonorés que ne le sont les Noirs, dans

nos Colonies.

Contre nos Colonies, ils vous répondent

MESSIEURS,

L'empressement que vous témoignez pour rendre à chaque homme la liberté que lui avoit donné la nature, part sûrement d'un motif très-louable; mais la bonté du motif ne garantit pas toujours des suites funestes qu'entraîne une démarche précipitée. Je suis Citoyen François; j'ai eu l'honneur d'être nommé Electeur; c'est en cette qualité que je vais vous faire part de mes observations sur la traite des Negres. Si mes idées sont bonnes, si elles peuvent être de quelqu'uti-

A



lité, mes vœux feront au comble, car j'ose protester que je n'ai pour but que le bien public.

Vous parlez de la liberté entière des Negres, Messieurs! mais, dans le sein du Royaume, sous vos yeux, une infinité d'individus, qui doivent vous être chers, gémissent sous un joug accablant! Nos Religieux & nos Soldats sont traités plus durement, plus sévèrement punis, plus inhumainement déshonorés que ne le sont les Noirs dans nos Colonies!

Consultez nos Colons; ils vous répondront unanimement que cet esclavage prétendu, qui vous révolte, n'a de réel que le nom. Interrogez les Negres qui habitent notre Capitale, & vous n'en trouverez pas un seul qui ne vous répète qu'il est infiniment plus heureux sous son Maître Colon, qu'il ne l'étoit sous son premier Maître Africain. La journée finie, les Noirs vont à la promenade, respirent l'air le plus suave, se délassent des fatigues de la journée dans les bras de l'Amour; & le matin, on



les voit retourner au travail avec gaieté. Nos Colons seuls ont la peine de les conduire ; & s'ils en tirent le profit, nous en profitons aussi bien qu'eux. Nous en avons plus de trois cens à Paris, qui jouissent d'une fortune immense ; leur fortune se répand sur toutes les branches de Commerce, & vivifie le Royaume par sa circulation.

Qu'allez-vous donc faire, Messieurs ? y pensez-vous ? avez-vous réfléchi sur les conséquences de votre projet ? Accorder une liberté entière aux Negres, c'est inmanquablement augmenter la dette de l'Etat ; c'est exposer la Nation à une perte irréparable : perte si bien marquée, qu'une Nation rivale, aussi jalouse de voir nos sucgeries surpasser les siennes, qu'elle est constamment ennemie de notre gloire, n'a rien omis pour nous amener à ce point de délire. Dès que la liberté regnera dans nos Colonies, comme en Europe, l'Angleterre profitera de nos inconséquences, attirera chez elle les Blancs & les Noirs ; & que devien-

dront alors nos sucres, Messieurs? La faute faite, il ne sera plus temps de revenir sur nos pas. La Nation nous rendra comptables d'une bienfaisance désastreuse. Nos Commettans nous reprocheront, avec justice, l'abus d'un pouvoir qui ne nous avoit été confié que pour rédiger nos Cahiers, supprimer les abus & nommer nos Députés.

Ce n'est point assez, Messieurs. Ah! si vous connoissiez parfaitement l'Amérique, vous frémiriez à la vue du danger auquel vous allez exposer vos concitoyens & vos freres! Si l'article proposé par l'illustre Membre, M. Moreau de Saint-Méry, passe aux Etats-Généraux, vous exposez la Nation à commettre une cruauté barbare, une injustice criante.....

Une cruauté barbare : car, si vous accordez une liberté entière aux Negres, à l'instant cette espece rustre & vindicative va égorger cinquante mille Blancs. Et à qui l'Europe reprochera-t-elle le massacre de tant d'individus respectables? à la Nation, Messieurs, & la Nation à vous-mêmes!

Une injustice criante : nous tenons tous à nos propriétés, tous nous en réclamons unanimement le droit pour chaque individu. Pourquoi donc nos freres Colons feroient-ils exclus du privilege ? Ont-ils cessé d'être hommes ? Ne sont-ils plus nos concitoyens ? A quel titre donc voulons-nous les priver de ce qui leur appartient légitimement ? Toucher à leur possession, sans leur rembourser la valeur de ce qu'ils possédoient, c'est vouloir, de gaieté de cœur, réduire trente mille familles à la mendicité. Le pouvons-nous, Messieurs ? Ne seroit-ce pas là le comble de l'injustice & de l'inhumanité ? Et, malgré tous nos efforts, pourrions-nous les dédommager de la perte que nous allons leur causer ? Vos deux Caisses nationales, que vous avez insérées dans vos Cahiers, étant adoptées par les Etats-Généraux, auront peine à acquitter les dettes contractées de l'Etat. Comment donc tireriez-vous de ces deux Caisses deux milliards & demi, qu'en bonne justice vous êtes obligés de répartir aux Colons, pour

prix de leurs Negres & de leurs terres ?
 Pensez-y sérieusement, Messieurs ! Si
 l'article proposé passe, nos sucres tombent ;
 cinquante mille Blancs périssent ; trente
 mille familles sont livrées à l'horreur & au
 désespoir ; la Nation entière se couvre d'igno-
 minie & d'opprobre. Plus de Commerce
 pour nous, plus de Marine. Loin de donner
 la loi, nous la recevrons ignominieusement
 des Puissances maritimes. Au lieu de tirer
 quarante millions de bénéfice pour notre
 Métropole, comme il vous a été démontré
 par l'honorable Membre des Colonies,
 M. le Marquis de Guy, & par le Mémoire
 de M. Neker, nous serons obligés de dé-
 bourser, année par année, quatre-vingt
 millions, tant pour le sucre que pour le
 café, qui sont maintenant un objet de
 première nécessité ; voilà, par conséquent,
 une différence de cent vingt millions par
 an dans le revenu, objet bien conséquent,
 Messieurs, dans l'état de crise où se trouve
 la Nation.

Mais, voulons-nous subvenir à la misère

des Negres ? Messieurs , nous le pouvons , sans toucher aux propriétés de nos Concitoyens , & sans exposer la Nation. Suppliez les Etats-Généraux de mettre un frein à l'avidité des Capitaines. Leur cupidité seule fait le malheur de ces infortunés. Guidés par le seul intérêt , quand ils vont à la traite , ils les entassent , comme des harengs , dans leurs vaisseaux. L'air se corrompt dans ces bâtimens par le défaut de circulation & de renouvellement , & les malheureux contractent des maladies de toute espece. Que les Etats-Généraux défendent donc aux Officiers quelconques , sous peine de punition corporelle & de dégradation , de transporter , dans leurs navires , plus de Negres qu'ils ne pourroient y placer de tonneaux ; alors l'air se raréfiera dans les bâtimens ; les Negres y respireront à l'aïse , & y jouiront d'une santé parfaite. Nos Concitoyens colons jouiront de leur propriété , la Nation de sa gloire & de ses revenus.

O mes Concitoyens ! ne nous laissons

pas induire en erreur ! Evitons avec pré-
 caution le piège qu'on nous tend avec
 Nous pouvons nous enrichir par nos Colo-
 nies, n'en laissons donc pas échapper le
 moyen ! Sur-tout, ne donnons point à une
 Nation rivale le cruel plaisir de nous écraser
 un jour !

artificie



130446

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0079604

